

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers votants : 31

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 29 juin 2023

Etaient présents : Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. David BEDIN, M. Guillaume MERLET, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Natacha EUSEBE, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme CARON a donné pouvoir à M.LACHAS

Mme BENICHOU a donné pouvoir à Mme FOURSANE

Mme CALABRE a donné procuration à Mme EUSEBE

M.MIGALE a donné pouvoir à Mme DISANT

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours

Mme LARDET-ROMBEAUX a rejoint la séance à 20h30, pendant les discussions sur les décisions prises par le Maire

Mmes EUSEBE, SOULIER-SOTGIU, FAUQUEUR et Mrs GABIRON, DAOUDI, MERLET, ROUZIOU ont quitté la séance après la fin des délibérations

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20230705-5-4-07-2023-DE

Date de télétransmission : 10/07/2023

Date de réception préfecture : 10/07/2023

Conseillers municipaux absents et non représentés

Mme FIDI n'a pas donné de procuration

M.BOUJDAG n'a pas donné de procuration

Monsieur Bruno LE CUNFF est désigné secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 5.4/07/2023

NOMENCLATURE ACTES :

1.1 Marchés Publics

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE ET LES COMMUNES DE CERGY, ERAGNY, JOUY-LE-MOUTIER, NEUVILLE, OSNY ET VAUREAL POUR LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE SEL DE DENEIGEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, 4^{ème} adjoint au Maire chargé des Finances et de la Commande Publique,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU les articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes,

VU l'article R.2162-2 du code de la commande publique relatif aux accords cadre à bons de commande,

CONSIDERANT que le marché actuel de fourniture et livraison de sel de déneigement arrive à échéance au 14 avril 2024,

CONSIDERANT la nécessité de relancer ce marché afin d'assurer la viabilité hivernale, dans le cadre d'un groupement de commandes, avec la possibilité de réaliser des économies d'échelle,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE À L'UNANIMITE
(Mr Daoudi s'est absenté au moment du vote)

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la convention constitutive de groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et les communes de Cergy, Eragny, Jouy-Le-Moutier, Neuville, Osny et Vauréal.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes.

ARTICLE 3 : D'ACCEPTER que la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise soit le coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE 4 : D'AUTORISER le lancement de la procédure de marchés publics par le coordonnateur du groupement.

ARTICLE 5 : Madame le Maire de la commune de Vauréal est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Madame Le Maire de Vauréal
Sylvie COUCHOT**



Date exécutoire : 10 JUIL. 2023
.....

Date de notification : 10 JUIL. 2023
.....

Date de mise en ligne : 10 JUIL. 2023
.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.